

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 29 MAI 2020

L'An Deux Mil vingt, le 29 mai à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Isabelle DEPEIGE, Maire.

Présents : Isabelle DEPEIGE, Daniel DEJARIGE, Sylvie ROLLIN, Nicolas LEROUX, Jean-François PALLEAUX, Vincent FOURIGNON, Anny LAFAURE née ALANORE, Jean-Manuel SALGUERO-HERNANDEZ, Céline FOUCHET, Adeline LEROUX.

Présente en visioconférence : Clémence MARTIN (20H00 à 22H30).

Date de convocation : 23 mai 2020

Mme Céline FOUCHET est désignée secrétaire de séance.

Ouverture de séance à 20h00

Les délibérations suivantes ont été votées à l'unanimité :

- **Désignation des commissions intercommunales et communales (annexes 1 & 2)**
- **Indemnités du maire et des adjoints**

Point sur le personnel communal :

Secrétariat : 8H (le lundi) par semaine pour Amélie FARE, titulaire.

Après les résultats des élections municipales, Mme MARTIN a fait le choix de démissionner de son poste.

Mme le Maire fait part de la surcharge de travail administratif, et se porte volontaire pour aider la secrétaire en place.

Agents d'entretien :

- 32H (du mardi au vendredi) par semaine pour Dominique FAURE, titulaire.
- Le contrat au nom de Christophe JOUANNAUD prend fin le 08/06/2020. A ce jour aucune demande de sa part pour le renouveler et compte tenu de la méconnaissance de la situation financière de la commune, ce contrat ne sera pas reconduit.
- 20H annualisés pour Hélène RAMBAUD, qui tient les entrées à l'église, et fait un peu de ménage.

Demande de candidature pour un poste de chargée d'accueil :

Mme Cécile Leroy (habitante d'Heyrat) a candidaté sur ce poste.

Sans information précise sur l'état du budget communal et des charges, le conseil municipal ne souhaite pas engager de dépense avant le vote du budget qui se fera avant mi-juillet.

L'église restera ouverte 5 jours par semaine et systématiquement le weekend, en étroite relation avec l'office de tourisme intercommunal.

Point financier :

La ligne de crédit ouverte en mai par l'ancien Maire fait débat. En effet la secrétaire nous a fait part qu'une ligne de crédit avait été ouverte en 2018 avec 2 remboursements annuels (1 en 2019

et 1 en 2020). Au moment de l'échéance de cette dernière annuité, la trésorerie a conseillé à la mairie de refaire une autre ligne de crédit à hauteur de 15 000 € par manque de trésorerie. Cette ligne de crédit ouverte en 2020 sera à rembourser avant le 10/05/2021.

Malgré ses explications, l'assemblée est mécontente de cet état fragile financier.

Le report de l'excédent du compte administratif 2019 s'élève à 30 269 €.

L'état de la dette :

- Prêt maisonnette d'Heyrat (2006) : 23 000 € / Fin : 15/08/2021 / 511 € par trimestre.
- Prêt maisonnette d'Heyrat (2008) : 19 000 € / Fin : 01/02/2020 / 1 510 € annuel.
- Voirie : (2013) : xx / Fin 2022 / 1 755 € annuel.
- Travaux 2015 : 25 000 € / Fin 2031 / 461 € trimestriel.

Budget annexe ASSAINISSEMENT (2008) :

95 000 € / Fin 13/04/2027

Afin d'éclaircir la situation financière, il est décidé que Mme le Maire prendra contact avec le trésorier.

Eglise :

Désignation d'un bénévole pour l'église. M. Jean MARTIN (papa de Clémence MARTIN) se propose d'aider la mairie pour monter les dossiers de subventions.

2 dossiers URGENTS : 1/ Plan COVID à mettre en place et 2/ Chutes de tuiles du toit devant l'entrée de l'église.

1/ Plan COVID à mettre en place

Céline Fouchet et Clémence MARTIN se portent volontaires pour créer ce plan au plus vite afin de pouvoir re ouvrir l'église au plus tôt.

2/ Chute de tuiles du pan Ouest du toit du clocher de l'église

Réunion du 28 mai 2020

Présents :

MM. Daniel Dejarige(DD), 1^{er} adjoint, représentant Mme le Maire

Nicolas Chevalier (NC), Architecte des bâtiments de France

Baptiste Avignon (BA), Entreprise Roussy-Avignon

Jean Martin (JM), bénévole, en soutien de la Commission Patrimoine & Tourisme

M. et Mme Rambaud (gardienne) étaient aussi présents pour donner accès à l'église et informer les autres participants sur les circonstances des chutes de tuiles et de la fuite au plafond de la chapelle Ste Catherine.

L'objectif de cette réunion était de proposer au Conseil municipal les mesures immédiates à prendre pour assurer la sécurité des employés municipaux et des visiteurs du jardin et de l'église.

Contexte pour action immédiate: des chutes d'éclats de tuiles gélives (régulièrement signalés à la Mairie) se produisent de façon récurrente depuis fort longtemps à partir des toitures du clocher et du chœur/chevet. Il s'agissait le plus souvent d'éclats en général légers qui présentaient un risque limité . Cependant des tuiles étant tombées (côté Couvent) du pan Est de la toiture du chevet et des pierres du sommet du mur de clôture de ce même chevet, la Mairie avait fait intervenir, en 2013, deux entreprises (Bouillot et Roussy-Avignon) pour réparer les désordres et stabiliser la situation.

A la fin du mois de mars 2020 des tuiles (pas des éclats) se sont détachées de la partie inférieure du pan Ouest de la toiture du clocher et sont tombées à la gauche de la porte d'entrée de l'église. Le Maire en a aussitôt été informé par les employés municipaux.

L'église a été rouverte aux visites dès le 11 mai. Le 19 mai, un courriel d'un riverain attirait l'attention du Maire sur les risques d'un accident et, le surlendemain, une rubalise était mise en place pour interdire l'accès à la partie du jardin où étaient tombées les tuiles.

Contexte pour action à moyen/long terme :

Le 2 juin 2016, M. Pascal Prunet , architecte en chef des Monuments historiques, mandaté par la DRAC du Limousin, a remis à la Mairie son Rapport de diagnostic et propositions de travaux. L'état des couvertures (pages 36 et 37) est qualifié de « médiocre à mauvais » pour le chœur et sanctuaire, « très médiocre » pour le clocher, « bon » pour la sacristie et « médiocre à mauvais » pour la chapelle Ste Catherine.

Dans ses propositions de travaux (page 40) le Rapport indique : « Dans l'ordre des priorités, le premier niveau d'intervention concernera (...)ainsi que son assainissement .Celui-ci passe par la réfection de la mise hors d'eau pour permettre sa conservation. La mise hors d'eau implique le traitement des couvertures, l'extension du système de collecte des eaux pluviales, le traitement des remontées capillaires(...). ». Et, pages 41 et 42, « nous proposons la réfection de la couverture du clocher (...), l'ajout de gouttières là où elles sont manquantes (...), le raccord des descentes d'eau au réseau EP ou au fossé communa (...), la réalisation d'un drain en périphérie du bâtiment (...) ». Voir aussi programme des travaux en page 77 et chiffrage (en prix de 2016) du coût des travaux proposés en pages 11 à 14 de « l'Estimation prévisionnelle » (après la page 78 du Rapport).

Compte-tenu de la perspective des travaux proposés par le Rapport Prunet , le souci exprimé par JM et DD est d'assurer immédiatement la sécurité des employés municipaux et du public en limitant cependant, autant que faire se peut, les dépenses dont l'utilité deviendrait caduque au fur et à mesure que le programme Prunet serait (éventuellement et progressivement) mis en œuvre.

Actions proposées au Conseil municipal (CM):

-Décider de confirmer (ou pas) l'ouverture de l'église aux visiteurs. **Action :CM**

-Dans l'affirmative :

.rédiger et proposer à la Préfecture et à la DRAC (cc à NC) un protocole de sécurité : port du masque, gel hydroalcoolique, nombre maximum de personnes présents dans l'église, etc.....

. délimiter par des cordages une zone de sécurité d'environ 3 mètres de large partant du contrefort gauche du clocher, passant derrière les deux tilleuls les plus proches de la porte de l'église et laissant un passage entre le tilleul de droite et le mur du Couvent pour accéder à la porte de l'église; installer un cordage pour fermer l'accès à l'espace entre les trois contreforts Nord. Placer un ou plusieurs panneaux du type « Danger , chute de tuiles » . **Action : CM**

. en attendant que cette installation puisse être faite, fermer l'accès au jardin et à l'église.

Action : fait, immédiatement après la réunion, par une rubalise qui sera remplacée cet après-midi par une chaîne **Action** : JM;

installer un panneau explicatif à la grille du portail. **Action** :CM

.NC préconise d'envisager l'installation d'une gouttière au bas du pan Ouest du toit du clocher dont la fonction première serait de retenir les tuiles qui se détacheraient et donc de les empêcher de tomber sur le sol. La descente d'eau pluviale se ferait par la droite pour rejoindre le caniveau qui est au pied du mur Sud (côté Couvent)

L'entreprise Roussy-Avignon soumettra un devis avant la fin de la semaine prochaine.

Action :BA

50% des coûts (à confirmer par la DRAC sur la base du devis) seront pris en charge par la DRAC au titre de l'entretien d'un MH.

-Autres points :

. pour remédier à la fuite qui s'est produite dans le plafond de la chapelle Ste Catherine NC recommande la suppression (avec beaucoup de précautions) du chêne qui pousse au départ de l'arc de la nef St Jean (côté Couvent) , l' obturation au mortier « sacrificiel » des trous qui en résulteront (entreprise de maçonnerie) et la mise en place d'un réceptacle d'eau pluviale et d'une descente vers le caniveau au pied du mur (entreprise de couverture). **Action** :CM

.NC recommande la destruction du nid de pigeon qui s'est installé dans la charpente du clocher et le nettoyage du sol. **Action** :CM

Le dispositif anti-volatile prévu par le Rapport Prunet serait utile dès maintenant.

A première vue (NC), l'état de la charpente du clocher (dont une partie est probablement « récente » , années 50 ou 60 ?) ne semble pas requérir de travaux immédiats mais ne permettrait pas de procéder à une réfection complète de la couverture : une stabilisation/restauration partielle au titre de l'entretien est donc privilégiée pour la partie strictement nécessaire du pan Ouest de la couverture

JM/28052020

Réunion prévue le 22 juin à 9h avec la DRAC

Réunion prévue le 23 juin à 14h30 avec la Fondation du Patrimoine

Budget prévu : 1 million d'euros pour la première tranche de travaux pour l'église

L'état de la charpente est bon, pas de problème sur la structure : besoin de re-lattage et tuiles

Réflexion sur les prix de l'église :

Les avis divergent sur le prix des entrées de l'église, après en avoir délibéré, Mme le Maire décide de reporter cette réflexion à une séance ultérieure et demande aux conseillers de réfléchir sur cette option.

Hélène Rambaud a fait la demande d'avoir 2 jours de congés consécutifs par semaine, en choisissant les lundis et mardis. Un problème se pose pour les mardis car il s'agit du jour des visites groupées qu'organise l'office de tourisme d'Ahun. Là encore, le débat est levé, aucun changement d'horaires n'a été décidé.

Jean Martin nous a fait part que la borne incendie du bourg ne fonctionne pas. Jean-François PALLEAUX se charge de voir les pompiers pour effectuer les vérifications de cette borne ainsi que toutes les autres.

Fleurissement du bourg :

La facture relative au fleurissement de l'an passé s'élevait à 345,12 € TTC.

Sylvie Rollin a demandé plusieurs devis, l'établissement GAMM VERT à Chénérailles est beaucoup moins cher que les autres. A la majorité des membres présents, il est décidé que Sylvie Rollin et Isabelle Depeige se rendent à cet établissement le samedi matin (le lendemain) avec une autorisation budgétaire de 100€.

Un courrier de la SNCF reçu en accusé réception signale le manquement d'un panneau de signalisation ; Daniel Déjarige et Nicolas Leroux se rendront sur place pour vérifier ce manquement.

En parcourant les dépenses, le constat est fait de coût important pour les abonnements du copieur et du téléphone. Pour le copieur l'abonnement s'élève à 600 € par trimestre. Il est décidé de prendre contact avec le commercial afin de cesser ce contrat.

Alarme église : il est décidé de faire le point sur le dossier alarme de l'église et son contrat.

Daniel DEJARIGE a demandé un état des lieux pour les wc du pont cette semaine : la cuve des WC du pont a été diagnostiquée par Bouillot : pas de problème suite aux infiltrations d'eau car elle avait été vidée l'hiver (il n'est pas conseillé de la vider l'hiver).

Toiture mairie :

Suite au constat fait le samedi de la prise de fonction du nouveau conseil, d'une grosse fuite au plafond du local des archives, la visite de la toiture a montré de gros soucis d'infiltration. Jean-Manuel SALGUERO-HERNANDEZ a suivi le dossier et a demandé à Mr Audebert de venir faire un devis. Le devis s'élève à 2 326,32 €. Compte tenu de cette nouvelle dépense, il est décidé d'envoyer Dominique Faure pour vérifier s'il peut intervenir sur des tuiles qui provoquent ces fuites.

Ferrailles : Lors de la visite, plusieurs objets en métal ont été identifiés dans le village, il est nécessaire de les évacuer et donc organiser une collecte d'encombrants. Jean-François PALLEAUX va se renseigner et nous communiquer des adresses.

Assurance : le conseil se demande si les bâtiments et matériels de la commune sont bien assurés. La commission des finances fera le point sur les assurances en cours et les économies possibles.

Sylvie Rollin et Hélène Rambaud ont fait l'inventaire de la vaisselle dans la salle d'accueil.

Levée de séance : 23h30

Le Maire,

Isabelle DEPEIGE